



Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse

Impacts, enjeux et inconvénients
Février 2021

Bonjour,

Vous avez reçu dans votre Écho du Sommet de décembre 2020 un document de présentation du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles Matapédia-Mitis en développement à Saint-Moïse. Si vous ne l'avez pas reçue ou désirez le revoir, nous vous invitons à aller au www.ecoregie.ca/multiplateforme où vous trouverez le document et toutes les informations disponibles à jour concernant le projet. Vous pourrez également obtenir une copie sur le site web de votre municipalité st-moise.com ou au bureau municipal de Saint-Moïse.

Annoncé le 12 mars 2020 par les MRC de La Matapédia et de La Mitis, un rappel que ce projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles comprendra une plateforme de compostage, un lieu d'enfouissement technique et un écocentre. Il vise une autonomie locale ainsi qu'une diminution des coûts relatifs au traitement des matières résiduelles (d'environ 500 000 \$ annuellement) tout en permettant la distribution du compost aux citoyens des deux MRC participantes. Au terme de son implantation, prévue pour 2024, le projet permettra de réduire annuellement de plus de 85 000 km le transport des déchets et des matières compostables ainsi que les coûts et les émissions de gaz à effet de serre qui y sont associés.

Depuis l'annonce, les divers articles dans les médias régionaux, les diverses communications et la publication dans l'Écho du Sommet, quelques-uns d'entre vous et de la région ont posé des questions et apporté des commentaires et suggestions concernant le projet. L'une de ces suggestions est que dans le document et dans nos diverses communications, il n'est pas ou que trop peu présenté explicitement les impacts du projet, les enjeux ou mêmes les inconvénients.

En réponse à cette demande et afin d'aider à répondre à certaines questions, nous avons préparé le document suivant. Plusieurs de ces points proviennent de discussions avec vous et sont encore à l'étude, d'où l'impossibilité d'avoir une réponse concrète aujourd'hui. Des aménagements, changements des opérations ou mesures d'atténuation pourront être proposés lorsque l'ensemble des données seront recueillis. Le cas échéant, nous nous assurerons que l'information soit bien diffusée.

Enjeux soulevés	Impacts, inconvénients et commentaires
Circulation sur le chemin Otis	<p>La construction et les opérations entraîneront une hausse de la circulation (camions de collecte, entrepreneurs, citoyens) sur le chemin Otis.</p> <p>Lors de la construction, un plan sera établi afin que l'horaire des travaux aient le moins d'impact possible sur la circulation locale et sur la quiétude des lieux. Ce plan sera communiqué lorsque disponible.</p> <p>Une fois en opération et selon l'expérience actuelle du Centre de transfert de Mont-Joli, en moyenne entre 12 à 15 camions de collecte par jour passeront par le chemin Otis vers le site. Ces transports se feront uniquement du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00.</p> <p>La circulation au virage de la 132 et le chemin Otis sera prise en compte dans le projet afin de voir si des aménagements seront nécessaires pour assurer la sécurité routière.</p> <p>Concernant la poussière et la dégradation du chemin Otis (nids de poule) que pourrait occasionner le transport lors de la construction ou des opérations, l'étude en cours prévoira des mesures à cet effet. Par exemple, ces mesures peuvent aller de l'asphaltage à d'autres solutions modernes d'entretiens des routes.</p>

Enjeux soulevés	Impacts, inconvénients et commentaires
Bruits	<p>Le transport pour la construction du site et les opérations généreront des bruits. Une étude sonore est prévue et des seuils seront prescrits. Des mesures directes ou par modélisation seront mises en œuvre afin de respecter ces seuils et des mesures de mitigation pourront être mises en place si besoin il y a.</p> <p>Lors des opérations, hormis les camions de collecte, les éléments les plus bruyants devraient être une chargeuse et la presse hydraulique. La presse fonctionnera à l'électricité dans un bâtiment fermé ce qui limitera le bruit.</p>
Odeurs et éparpillements de matières	<p>La réglementation oblige à « prendre les mesures nécessaires pour limiter l'émission d'odeurs qui causent des nuisances olfactives au-delà des limites du lieu ainsi que l'envol ou l'éparpillement des matières résiduelles et l'émission de poussières visibles dans l'atmosphère à plus de deux mètres de la source d'émission. »</p> <p>Concernant les odeurs potentielles liées aux activités de compostage ou d'enfouissement, un plan de gestion des odeurs sera mis en place. Ainsi, tout sera fait de façon proactive pour qu'il y ait le moins de désagrément possible pour toutes et tous, y compris les travailleurs(euses) et utilisateurs(trices) du site.</p> <p>Concernant l'éparpillement potentiel de matières, des solutions existent tels que des clôtures, des filets, des bermes ou des rangées d'arbres. À noter que la mise en ballot compressé des déchets dans un bâtiment fermé limitera grandement l'éparpillement potentiel.</p> <p>Le choix de la localisation du site à plus d'un kilomètre des résidences et à l'extérieur du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Moïse a également été fait de limiter les inconvénients potentiels liés au bruit, aux odeurs ou à l'aspect visuel.</p> <p>De plus, la réglementation en vigueur pour ce genre de site oblige l'aménagement d'une zone tampon boisée d'au moins 50 mètres autour du site, limitant ces inconvénients potentiels.</p>

Enjeux soulevés	Impacts, inconvénients et commentaires
Impacts visuels du site	<p>La réglementation en vigueur oblige le site à « s'intégrer au paysage environnant », en tenant compte des caractéristiques physiques, visuelles, son intérêt récréo-touristique et l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts visuels. Ces points ont été pris en compte lors de l'analyse de site potentiel et une étude sur le paysage plus détaillée sera faite au printemps 2021.</p>
Faune et flore	<p>Dans le cadre de l'Étude d'impact sur l'environnement, il est primordial de tenir compte de la faune et de la flore locale, spécifiquement les espèces menacées. Une étude menée en 2020 n'a observé aucune espèce menacée sur le site. Un inventaire faunique des micromammifères (écureuil, lièvre, chauve-souris, etc.) aura lieu au printemps 2021.</p> <p>Des castors avaient fait un barrage sur le site dans la dernière année. Un ponceau et un pré-barrage ont été installés afin de limiter les dommages au chemin d'accès et permettre la poursuite des études. L'étude en cours prendra en compte cette réalité dans l'aménagement du site afin d'en faire une gestion écosystémique.</p>
Milieux hydriques et humides	<p>Selon les données disponibles présentement, environ 30% de la superficie du site est considérée comme étant un milieu humide. Une grosse portion de cette superficie est liée à l'étang créé par le barrage de castor ou est située en bordure des lignes de lot. Dans la mesure du possible, les aménagements finaux seront conçus afin d'éviter d'empiéter dans ces milieux importants pour nos écosystèmes. En dernier recours, advenant qu'il est impossible d'éviter ces milieux, la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques prévoit des mesures pour compenser la perte de ces milieux.</p> <p>Des études hydrogéologiques et des eaux de surfaces auront lieu au printemps, lorsque la température le permettra.</p>

Enjeux soulevés	Impacts, inconvénients et commentaires
Vermine	<p>La réglementation en vigueur oblige de « prendre les mesures nécessaires pour prévenir ou supprimer toute invasion d’animaux nuisibles sur le lieu et aux abords ». De ce fait, l’Étude d’impact sur l’environnement en cours devra démontrer que l’aménagement du site et les opérations répondent à cette réglementation.</p> <p>À cet effet, un recouvrement journalier du lieu d’enfouissement technique est requis. Un travail est fait avec une entreprise du milieu qui pourrait fournir du matériel de recouvrement, ce qui répondra également à une volonté de la RITMR Matapédia-Mitis et des élus que ce projet soit en symbiose avec le milieu et la région.</p> <p>Si nécessaire, plusieurs méthodes d’effarouchement existent et peuvent être mises en œuvre, comme l’utilisation de méthodes sonores et visuelles (émetteurs de sons, chasseur solitaire, etc.) ou à l’aide d’oiseaux de proie, par exemple des faucons.</p>
Provenances des matières	<p>L’Étude d’impact sur l’environnement en cours devra obligatoirement prendre en compte une « exclusivité de La Matapédia et de La Mitis au lieu d’enfouissement technique » et « d’éviter l’enfouissement des déchets dans le but de faire des profits ».</p> <p>Par ailleurs, la révision du Plan de gestion des matières résiduelles aura lieu cette année. Les MRC de La Matapédia et de La Mitis feront un plan conjoint via la RITMR Matapédia-Mitis. Ce plan devra comprendre des actions concrètes de réduction des déchets. À noter que bien que des consultations publiques spécifiquement sur ce plan auront lieu, vos idées pour atteindre nos objectifs de réduction des déchets sont les bienvenus en tout temps.</p>
Eaux de lixiviation	<p>Le traitement et le rejet des eaux de lixiviation est une part majeure du projet. Le lixiviat est l’eau de pluie qui percole au travers des déchets et des matières compostables. Cette eau se charge alors de matières en suspension, de micropolluants organiques, de métaux lourds, etc. On ne veut pas ça dans l’environnement! Cette eau doit donc obligatoirement être recueillie pour un traitement.</p>

Enjeux soulevés	Impacts, inconvénients et commentaires
	<p>Au niveau de l'enfouissement, ça implique la mise en place de membranes étanches et de réseau de tuyaux et de pompes. Aucune eau de lixiviation ne doit se retrouver dans la nature et une surveillance très rigoureuse en est faite par l'installation entre autre de puits d'observations autour du site.</p> <p>Le traitement de l'eau de lixiviation doit être fait de façon à répondre aux Objectifs environnementaux de rejets (OER) du Ministère de l'environnement. Le montage du projet s'est fait en fonction des coûts d'un traitement selon la meilleure technologique disponible en vigueur. À titre informatif, l'évaluation prenait en compte un traitement par <i>réacteur biologique à garnissage en suspension</i>. Une décision finale sur le procédé de traitement pourra être prise suite à la collecte et l'analyse de l'ensemble des données.</p> <p>L'eau traitée sera rejeté selon les critères imposés par le ministère (OER, quand, quantité, etc.) dans un cours d'eau circulant sur le site. Selon les données actuelles, le cours d'eau est partie intégrante du bassin versant de la rivière Tartigou. Des analyses sont en cours afin de caractériser ce cours d'eau et son écoulement.</p>
Fermeture de cellule et fermeture du site	<p>Un lieu d'enfouissement technique est composé de plusieurs cellules. Le but est que lors des opérations régulières, jamais une grande superficie de déchets ne soit exposée aux éléments, limitant ainsi l'eau de lixiviation.</p> <p>À la fermeture d'une cellule, un recouvrement final est fait. Par réglementation, ce recouvrement doit avoir une couche imperméable pour minimiser l'infiltration d'eau, limiter l'érosion, être bien entasser pour permettre une circulation en véhicule sur le site et être propice à la germination et la propagation d'un couvert végétal. Au plus tard un an après sa mise en place, la couche de matériaux terminant le recouvrement final doit être végétalisée avec des espèces non susceptibles d'endommager la couche imperméable de ce recouvrement.</p>

Enjeux soulevés	Impacts, inconvénients et commentaires
	<p>Suite à la fermeture du site, prévue 35 ans après la mise en opération ou plus si nous réussissons collectivement à réduire nos déchets, un suivi sur 30 ans devra s'effectuer. Normalement, la nature reprendra ses droits, à moins que les technologies ou les décideurs du futur ne permettent de meilleures solutions.</p>
<p>Consultations citoyennes</p>	<p>Un plan d'information et de consultation a été rédigé ayant comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les préoccupations, les attentes, les questions et la perception des acteurs face au projet afin d'en prendre compte et de faire le suivi auprès des acteurs tout au long du processus; • Obtenir des commentaires et suggestions au sujet du projet qui permettront d'en améliorer son contenu et sa portée; • Atteindre l'acceptabilité sociale telle que reconnue dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. <p>Ces acteurs visés sont vous, les citoyens de Saint-Moïse, de La Matapédia et de La Mitis, les premières nations, les groupes d'intérêts en environnement, les municipalités membres de la Régie, les députés locaux, etc.</p> <p>Ce plan a été écrit, jeté à bout de bras, réécrit, jeté à nouveau, réécrit, etc. La raison : la COVID-19. Malgré tout, les objectifs restent les mêmes. C'est pourquoi nous vous invitons à surveiller votre journal et les informations locales pour les prochaines informations et activités de consultations du projet, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations en personne ce printemps dès que les mesures sanitaires le permettent; • Consultations virtuelles lorsque requises; • Diffusion de la mise à jour du projet dans l'Écho du sommet et en ligne au www.ecoregie.ca • Visite de sites (c'est une demande récente, en développement) • Comité de suivi de projet (en développement) • Etc.

Dernier petit point : Radio-Canada a fait reportage le 15 juillet dernier au sujet du projet où il était mentionné que la RITMR Matapédia-Mitis « *vient d'emprunter 1,3 million de dollars pour acquérir un terrain et lancer une première étude en vue de traiter sur place les déchets et le compost* ». À noter que l'acquisition du terrain n'est pas à ce prix, mais plutôt d'une valeur de 50 000 \$ et que lors de l'appel d'offres terminé en octobre dernier, le prix de l'étude est sorti autour de 750 000 \$. L'emprunt sera en conséquence de ces montants.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si des enjeux, impacts potentiels ou inconvénients n'ont pas été élaborés dans ce document. Nous nous assurerons d'y répondre dans les prochaines publications, lors des consultations et sur la page web dédiée au projet www.ecoregie.ca/multiplateforme.

Pour plus d'informations, des questions, commentaires ou suggestions sur le projet ou sur la gestion des matières résiduelles dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis, voici nos coordonnées :

Site web : www.ecoregie.ca	
Facebook : @RITMRMatapediaMitis	
MRC de La Matapédia	MRC de La Mitis
Tél. : 418 629-2053 poste 1138	Tél. : 418-775-8445 poste 1138
Courriel : matresi@mrcmatapedia.qc.ca	Courriel : matresi@mitis.qc.ca
Télécopieur : 418 629-3195	Télécopieur : 418 775-9303